

Le montant de l'opération s'élève à 1 100 000 € HT environ dont :

- Foncier = 406 000 € (déjà réalisé)
- Etudes (Architecte, Maîtrise d'œuvre, sondages, SPS ...) = 94 000 € HT
- Travaux (VRD, transformateur, bassin de rétention) = 600 000 €

Ce projet pourrait faire l'objet de subventions de l'Etat, du Conseil Régional d'Aquitaine et du Conseil Général 64.

Compte tenu de l'urgence à apporter des réponses aux entreprises, du contexte économique actuel et du potentiel en termes de création d'emplois, il semble nécessaire de fixer un prix de vente compatible avec ceux pratiqués par les collectivités voisines. Il est proposé 12.00 € HT / m².

Sur le plan de l'urbanisme, ce projet est rendu possible par la décision du Conseil Municipal d'Escout en date du 3 septembre dernier d'engager la procédure d'abrogation du POS partiel du Gabarn sur sa commune. Des dispositions complémentaires seront prises au vu des résultats des discussions que nous avons engagées avec les entreprises qui ont déjà fait acte de candidature pour ces terrains.

Cela pourra notamment nécessiter éventuellement la modification du périmètre du lotissement actuel et, ensuite, un permis d'aménager.

Ces dossiers sont établis en interne par nos services. Cependant, des missions partielles ont été confiées, après consultation, respectivement à :

- M. FABRE, Architecte : l'établissement du volet paysager pour un montant de 2 740.00 € HT
- SCP BOUCHONNEAU ET SERNAGLIA : élaboration du dossier loi sur l'eau, plans projets et DCE, pour un montant de 9 600.00 € HT.

La consultation des entreprises pourrait être engagée dans le cadre de la procédure adaptée du Code des Marchés Publics.

Les crédits nécessaires seront inscrits parallèlement au budget annexe du Gabarn, section investissement.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport ;
- **APPROUVE** l'extension du parc d'activités du Gabarn
- **FIXE** le prix de vente des terrains tel que ci-dessus
- **AUTORISE** M le président à signer les contrats relatifs aux études susvisées
- **AUTORISE** M le président à déposer si nécessaire le modificatif du lotissement actuel
- **AUTORISE** M le président à déposer le permis d'aménager
- **AUTORISE** M le président à engager la consultation des entreprises et à signer les marchés correspondants
- **AUTORISE** M le président à signer la convention relative à l'installation de transformateur pour la desserte électrique de cette zone, avec ERDF
- **SOLLICITE** les subventions correspondantes auprès le l'Etat, du Conseil Régional et Conseil Général
- **VOTE** les crédits nécessaires qui seront inscrits au Budget annexe du Gabarn

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 29 septembre 2010

Suivent les signatures

Le Président,

Bernard UTHURRY